



Appel à participation :

Amenez plus de lumière du jour dans votre club-house

En 2016, le Groupe VELUX célébrera son 75^{ème} anniversaire. Une des initiatives visant à marquer cet événement est le don d'une installation complète de fenêtres de toit VELUX à des club-houses aux quatre coins de l'Europe.

Le Groupe VELUX fournit depuis 75 ans des produits en vue d'améliorer les pièces de vie et de rendre les habitations plus saines grâce à la lumière du jour et au renouvellement de l'air. En tant que fournisseurs de lumière du jour, nous savons à quel point un climat intérieur sain est essentiel pour la performance et la santé des gens. Par conséquent, dans le cadre de la célébration de notre 75^{ème} anniversaire en 2016, nous avons décidé de faire don d'un certain nombre de solutions VELUX afin d'apporter de l'air frais et une plus belle lumière du jour à des club-houses partout en Europe. En retour, nous demandons aux club-houses de fournir des images et de la documentation pour illustrer 'l'avant et l'après' et des images des gens en train de profiter de la lumière du jour et de l'air frais grâce à ces nouvelles fenêtres.

Périmètre de l'action

Pour participer, les clubs de sport ou associations de scouts doivent simplement introduire une demande de registration sur le site web et télécharger une photo de leur club-house existant.

Le don comprend une installation complète de six (6) fenêtres de toit VELUX par pays. Par installation complète, nous entendons les fenêtres de toit VELUX (type GGL, GGU, GPL ou GPU ou des fenêtres pour toitures plates de type CFP ou CVP), l'installation, les produits d'installation, les stores et volets. L'installation doit être réalisée par un installateur professionnel agréé.

Le don de solutions VELUX s'adresse à des associations (incl. clubs de scouts) ou des clubs sportifs non professionnels/à but non lucratif.

Sélection des gagnants

Après la date limite de participation du 15 novembre 2016, un jury constitué d'un architecte de VELUX A/S, du directeur produit mondial du Groupe VELUX, d'un expert VELUX de la lumière du jour et de représentants de la Société de distribution VELUX locale sélectionneront un gagnant pour la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg. Le nombre de fenêtres offertes (max. 6) sera basé sur les recommandations du jury pour chaque projet spécifique.

Comment participer ?

Tous les clubs de sport doivent compléter un formulaire de demande, qui est disponible sur le site www.velux.com/sportsclubs

Le délai pour l'introduction de la demande est le 15 octobre 2016.

La demande doit contenir :

- Le nom et la personne de contact du club de sport ou association de scouts
- Une photo du club house

Après être sélectionné par le jury comme 1 des 3 finalistes:

- Une description expliquant pourquoi le club-house devrait gagner (max. 200 mots)
- Des dessins/croquis du club-house, illustrant la manière dont la solution VELUX sera installée et à quel endroit
- Une offre pour l'installation provenant d'un installateur agréé

Calendrier

| | |
|----------------------|---|
| Janvier – Octobre 15 | Les clubs de sport et les associations de scout peuvent introduire une demande pour un package de produits VELUX comprenant au maximum six solutions de fenêtres de toit VELUX. |
| 15 Octobre | Date limite pour l'introduction de la demande et réunion de jury VELUX local |
| Novembre 15 | Date limite pour l'information additionnelle pour les 3 finalistes |
| Decembre | Annoncement du gagnant. |
| Janvier 2017 | Démarrage du réaménagement et de l'installation dans les bâtiments des clubs de sport gagnants. Chaque gagnant envoie de la documentation et des images et/ou films illustrant l'avant et l'après à velux75@velux.com |

Pour en savoir plus sur le don aux clubs de sport, rendez-vous sur www.velux.com/sportsclubs ou envoyez vos questions à velux75@velux.com

Déclaration de consentement

La campagne est organisée par VELUX A/S, dont le siège social est situé à Ådalsvej 99, 2970 Hørsholm, pour le compte de ses filiales et sociétés affiliées (appelées "le Groupe VELUX"). Des informations relatives à la campagne sont disponibles sur le site www.velux.com/sportsclubs. Toutes les questions concernant la campagne peuvent être envoyées à velux75@velux.com.

Le Groupe VELUX reçoit l'accès aux noms, considérés comme données personnelles. Le Groupe VELUX respecte la législation sur la protection des données personnelles applicable à tout moment.

En introduisant une demande et en participant à cette campagne, je déclare accepter les modalités et conditions suivantes concernant le traitement de données à caractère personnel :

- Je consens à ce que le Groupe VELUX traite mes données personnelles dans le cadre défini dans cette déclaration pour les objectifs suivants :
 - (1) le traitement des noms des candidats au don,
 - (2) pour contacter les gagnants, et
 - (3) pour faire des interviews et/ou rapporter des déclarations des gagnants à des fins de marketing.
- Le Groupe VELUX conservera les données des gagnants pendant une durée de 5 ans, à moins que vous ne demandiez leur suppression plus tôt. Les données personnelles des candidats qui ne gagnent pas le don seront conservées pendant une durée de 5 ans, à moins que vous ne demandiez leur suppression plus tôt.
- Sur demande, vous aurez le droit d'avoir accès à vos données et le droit de les modifier. Toute demande relative à la suppression, la rectification ou l'accès à vos données personnelles peut être adressée à : velux75@velux.com

En introduisant une demande et en participant à cette campagne, je déclare également en tant que représentant responsable du club de sport participer à la campagne décrite ci-dessus conformément aux conditions et modalités suivantes :

- Tous droits, y compris en particulier les droits d'auteur, sur le texte et les images, les vidéos, les dessins et/ou croquis téléchargés par vous ou tout autre représentant pour le compte du club de sport à destination du Groupe VELUX seront la propriété du Groupe VELUX sans restriction et pourront être utilisés à des fins de marketing de toutes sortes.
- Si mon club de sport gagne le don, le Groupe VELUX est autorisé à faire un récit sur l'installation/le don, comprenant des photos prises avant et après. Le club de sport s'engage à participer à travers des interviews, des citations et des personnes dans les photos. Ce matériel est la propriété du Groupe VELUX sans aucune restriction et peut être utilisé à des fins de marketing de toutes sortes.
- Les employés au sein du Groupe VELUX ne peuvent pas participer à cette campagne, mais peuvent toutefois fournir des informations à propos de cette campagne à des clubs de sport.
- L'installateur qui fournit l'offre doit être agréé mais pas nécessairement certifié par le Groupe VELUX.
- Dans le cas où la donation est soumise à l'impôt conformément à la législation fiscale nationale en vigueur dans le pays où est situé le club de sport, ce dernier est tenu d'en connaître les règles et de payer l'impôt dû (veuillez consulter la description locale de la campagne pour la législation fiscale locale sur www.velux.com/sportsclubs).
- Je déclare être habilité à signer au nom du club de sport et autorisé à engager le club de sport dans des transactions financières.